

I. N. A. O.	
CONSEIL DES AGREMENTS ET CONTROLES	
Relevé des décisions prises	
2022	16 juin 2022

ÉTAIENT PRESENTS

LE PRESIDENT DU CAC:

M. CHEVALIER

LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT :

M. LHERMITTE

MEMBRES PROFESSIONNELS :

Mmes DUBUC, GOUVERNEL, LAURENT,
MM DESCLAUX DE LESCAR, FAURE, LUQUET

PERSONNALITES QUALIFIEES :

Mmes COULON-LEROY, MAZE, MOTIER
MM BLANC, JAMIN, ROOSE, SCHMITT

REPRESENTANTS DES AUTRES COMITES :

Mme DEFFIS, VAN HASSELAAR
MM. BLAIS, CARRERE, CHADOURNE, CUSSAC, GIRBAU, NAGEARAFFE, SELLIER,
SOURY

REPRESENTANTS DES ADMINISTRATIONS :

**La Directrice Générale de la Performance Economique et Environnementale des
Entreprises (DGPE) ou son représentant :**

Marion LOUIS, Nicolas CHEREL

**La Directrice Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression
des Fraudes (DGCCRF) ou son représentant.**

Anne COULOMBE

Le Directeur Général des douanes et des droits indirects (DGDDI) :

Frédéric BOUY

Le Directeur Général de l'Alimentation ou son représentant (DGAL) :

Absent

AGENTS INAO :

Mmes GUITTARD, LY, FUGAZZA, CALABUIG, CHARTIER, DERISSON, JEANNIN, LE
ROCH, MARTIN
MM. TAVERNE, VILLEGAS

ÉTAIENT EXCUSÉS

MEMBRES PROFESSIONNELS :

Mme PETIT

PERSONNALITES QUALIFIEES :

Mme FAULCONNIER

M ROGIER

REPRÉSENTANTS DES AUTRES COMITÉS :

Mmes CABARET, REMOND, THOUENON

MM DE FOUGEROUX, FERON, FOURNIER, GUIHERY, PASTORINO, SAGNIER

INVITÉS

Mmes DUCROCQ, M. LAPORTE

Accueil du président M. Eric CHEVALIER :

M. Chevalier souhaite la bienvenue aux membres, il accueille le Commissaire du Gouvernement ainsi que les représentants de l'administration.

L'arrêté de nomination nommant les membres du CAC proposés par les comités nationaux et complétant celui du mois de mars (qui a nommé les représentants d'organismes de contrôles et les personnalités qualifiées) est paru le 15 juin. Un membre toutefois n'a pas été nommé (M. BULLIAT Daniel du CNAOV), mais est présent. Il a le statut d'invité. Sa nomination devrait intervenir sans tarder.

Il souligne l'importance d'avoir pu tenir cette séance du Conseil des Agréments et Contrôles (CAC) d'installation en présentiel. Certaines séances pourront être envisagées en visioconférence, il pourra y avoir des alternances, cela sera à mettre en place en fonction des besoins.

Intervention de Mme Marie Guittard, Directrice de l'INAO :

La directrice accueille les membres en leur rappelant qu'en tant que membres du comité national de l'INAO, ils sont les acteurs de la politique publique relative au développement des productions sous signes officiels d'origine et de la qualité (SIQO). Ils sont notamment acteurs dans le cadre spécifique de l'INAO qui permet aux acteurs économiques de se fixer leur propre cadre réglementaire. Le rôle des membres est un engagement fort qui se traduit par leur disponibilité, assiduité (y compris au groupe de travail), rigueur, objectivité et confidentialité. Les documents qui sont transmis aux membres sont confidentiels. En revanche, d'autres peuvent être diffusés : relevés des décisions prises ainsi que tous les documents présents sur le site internet.

Les membres sont désignés intuitu personae (ils ne représentent pas un ODG, un OCO, une région...) et soumis à un devoir de réserve. Ils doivent faire état de tous les conflits d'intérêt sur les dossiers étudiés (auquel cas, ils ne participeront pas aux débats, ni aux votes).

La directrice rappelle les règles de vote. Elle souligne également que les membres font partie d'un collectif et sont les ambassadeurs des SIQO. Elle insiste sur l'originalité de l'INAO tant en termes de gouvernance que par le pouvoir de proposition des comités nationaux. Cela représente une responsabilité forte, puisque les ministres ne peuvent qu'accepter ou refuser les cahiers des charges mais pas les modifier. Elle insiste sur l'importance du contrôle, clé de voûte du système des SIQO et sur le rôle particulier du Conseil des Agréments et Contrôles,

Elle informe le conseil qu'une présentation des autres services (services territoire et délimitation, mission économie, service juridique et international, notamment) sera effectuée lors de prochaines séances.

Des vidéos présentant l'INAO et les chiffres clés des filières en SIQO sont présentées. Un tour de table des participants est organisé. Une présentation du Service contrôles, des délégations territoriales et plus particulièrement de l'implication des services territoriaux dans la mission de contrôle des SIQO est effectuée. L'organisation des travaux du CAC, de ses formations restreintes et des groupes de travail est exposée ainsi que les différents types de textes pouvant être mis à l'ordre du jour de cette instance, pour vote (directive), pour avis (décision), ou pour information (circulaire).

Intervention de M. Eric CHEVALIER, Président du Conseil des Agréments et Contrôles

Après avoir présenté son parcours, M. CHEVALIER souligne l'importance qu'il attache à la place du collectif dans les démarches de production sous SIQO. C'est en effet le collectif des opérateurs qui décide d'inscrire dans son cahier des charges des promesses consommateur pour une production de qualité. Le contrôle du respect du cahier des charges est la garantie qui permet de certifier le respect de ces promesses.

Il souligne l'importance des travaux du CAC sous la présidence de Nathalie Vucher, notamment la mise en place des dispositions de contrôle communes (DCC). Ce dispositif permet de renforcer l'égalité entre les opérateurs mais aussi la transparence pour les opérateurs, les consommateurs et les médias ; en dernier lieu cette organisation des plans de contrôle favorisera l'harmonisation des pratiques des organismes de contrôle.

M. CHEVALIER signale que si le contrôle représente un coût, il faut aussi le voir comme un investissement pour consolider la solidarité entre les opérateurs et apporter la garantie aux consommateurs que les dispositions figurant au cahier des charges ne sont pas que des promesses. Le contrôle public du cahier des charges constitue également la particularité des SIQO, seules démarches de différenciation des produits faisant appel à un contrôle officiel. Le CAC est donc une instance importante de par son rôle en matière de définition des principes généraux du contrôle afin de maintenir un dispositif fiable et crédible. Il rappelle également que les membres du CAC siégeant dans d'autres comités doivent faire le lien entre les instances en participant activement à l'instillation d'une culture contrôle dans les travaux des comités nationaux.

Intervention de M. Serge LHERMITTE, Commissaire du Gouvernement

M. LHERMITTE, Commissaire du gouvernement, félicite les membres du CAC pour leur nomination et remercie M. le Président CHEVALIER. Il appuie les propos de Mme GUITTARD, Directrice de l'INAO. Le temps consacré au collectif est important pour l'économie de l'agriculture et du territoire. Il rappelle le rôle des comités nationaux en matière de validation des conditions de production et l'importance du contrôle.

Il explique le rôle du Commissaire du gouvernement. Ce dernier peut intervenir dans les débats sans prendre part au vote puisqu'il n'est pas membre des Comités.

Le Commissaire du gouvernement dispose de trois fonctions :

- S'assurer de la légalité des décisions prises dans les instances de l'Institut,
- S'assurer que les décisions tiennent compte de la politique des signes de qualité portée par le Gouvernement,
- S'assurer que l'Institut dispose des moyens nécessaires à la conduite des missions qui lui sont confiées, notamment budgétaires et humaines.

Selon le Code rural et de la pêche maritime, le Commissaire du gouvernement peut s'opposer aux décisions des instances de l'Institut mais l'objectif est d'éviter que cela se produise. Le cas échéant, il peut demander une deuxième délibération.

Il cite les administrations siégeant au CAC avec un droit de vote : DGPE, DGAL, DGCCRF et la DGDDI. Il rappelle l'importance de la présence de chaque administration au sein du CAC pour une représentation des missions et l'articulation des contrôles dont les opérateurs font l'objet.

Il insiste sur la nécessité de maintenir le contrôle dans le dispositif d'ensemble qu'est celui des signes de qualité. Cela a pour but de convaincre le consommateur d'acheter ce type de produit et de payer le juste prix par rapport aux spécificités de ces produits. Cela est possible avec un dispositif de contrôle solide et un suivi sur le terrain. Il insiste sur le fait que les membres des instances de l'INAO sont ambassadeurs des SIQO et du dispositif de contrôle. Il remercie les membres du CAC pour le temps qu'ils donneront au collectif dans les cinq années à venir.

Note nomination	
2022-201	Désignations des vice-présidents, à la commission permanente (et délégations), au Conseil Permanent, au CAC, aux différentes instances de l'INAO. Vices-présidents : Le CAC a désigné MM. François LUQUET et Antoine FAURE en tant que vice-présidents du comité. Nomination des membres de Formations restreintes : Le CAC a validé à l'unanimité la composition des membres des formations restreintes (voir annexe). Les formations restreintes sont saisies à la demande de la directrice de l'INAO pour rendre un avis sur des projets de dispositions de contrôle spécifiques ou communes à des filières ou de rapport d'évaluation d'organisme de contrôle ainsi que certaines des attributions du conseil par habilitation expresse. Nomination des représentants au Conseil permanent : Le CAC a validé à l'unanimité la nomination des deux vices présidents au Conseil permanent, MM François LUQUET et Antoine FAURE. Nomination des représentants dans les Comités nationaux : Les membres suivants sont proposés pour participer aux autres comités nationaux de l'INAO : - Pour le comité national des appellations d'origine relatives aux vins, eaux de vie et autres boissons alcoolisées : M. Régis de LESCAR ; - Pour le comité national des indications géographiques protégées relatives aux vins et aux cidres : Mme Violaine LAURENT ; - Pour le comité national des appellations d'origine laitières, agroalimentaires et forestières : Mme Elodie GOUVERNEL - Pour le comité national des indications géographiques protégées, labels rouges et spécialités traditionnelles garanties : M. François LUQUET ; - Pour le comité national de l'agriculture biologique : M. Antoine FAURE. Le CAC a validé à l'unanimité ces propositions. Nominations au sein des commissions nationales du conseil permanent Les missions des commissions nationales du Conseil permanent sont rappelées. Les membres suivants sont proposés pour participer aux commissions nationales :

Commission relation des SIQO avec l'environnement :

Mme Carine PETIT

Commission économie des filières et impact des SIQO :

Mme Armelle MAZE

Commission protection des dénominations et des SIQO :

M. Marc ROOSE

Commission Gestion des territoires et des questions foncières :

M. Antoine FAURE

Commission scientifique et technique :

Mme Cécile COULON LEROY

Commission communication :

M. François SCHMITT

Le CAC a validé à l'unanimité ces propositions.

Désignation des groupes de travail et nomination des membres dans les groupes de travail

1) Désignation d'un groupe de travail les principes généraux de contrôle et dispositions de contrôle communes pour l'ensemble des SIQO hors AB

Objet du groupe de travail : établir des propositions de dispositions de contrôles communes qui s'appliqueront à l'ensemble des SIQO hors AB.

Le CAC a validé à l'unanimité la nomination des membres suivants au groupe de travail principes généraux de contrôle et DCC tous SIQO hors AB:

- M. Nicolas CUSSAC
- M. Yves FOURNIER
- Mme Armelle REMOND
- M. Eric PASTORINO
- M. Michel CARRERE
- Mme Séverine VAN HASSELAAR
- Mme Carine PETIT
- M. Régis De LESCAR
- Mme Elodie GOUVERNEL
- M. François LUQUET
- Un représentant de la DGPE
- Un représentant de la fédération HEXAGONE
- Un représentant de chacune des fédérations d'ODG (CNAOC, VINIGP, CNAOL, FEDELIS)

2) Désignation d'un groupe de travail sur l'élaboration dispositions de contrôle communes à plusieurs cahiers des charges en Label Rouge (pour les filières suivantes : agneau / gros bovins de boucherie / œufs et poules / palmipèdes gavés / produits de charcuterie salaison pur porc / veau / porc / volailles fermières de chair / viande de coche).

Objet du groupe de travail : établir des propositions de dispositions de contrôles communes qui s'appliquent aux cahiers des charges en Label Rouge pour lesquels des conditions de production communes sont établies.

Le CAC a validé à l'unanimité la nomination des membres suivants au groupe de travail DCC LR:

- Mme Elodie GOUVERNEL
- M. François LUQUET
- Mme Carine PETIT
- M. Marc ROOSE
- Mme Armelle MAZE
- Mme Armelle REMOND
- M. Patrick SOURY
- M. Philippe BLAIS
- Un représentant de la DGPE
- Un représentant de la fédération HEXAGONE
- Un représentant de chacune des fédérations d'ODG concernées (FIL ROUGE, SYLAPORC, SYNALAF)

M. JAMIN pourra être convié aux réunions si des sujets relatifs à la mise en œuvre d'analyses officielles sont inscrits à l'ordre du jour.

3) Désignation d'un groupe de travail sur l'élaboration dispositions de contrôle communes à plusieurs cahiers des charges des vins bénéficiant d'une appellation d'origine

Objet du groupe de travail : établir des propositions de dispositions de contrôles communes qui s'appliquent aux cahiers des charges des vins bénéficiant d'une AOP.

Le CAC a validé à l'unanimité la nomination des membres suivants au groupe de travail DCC AOP viticoles:

- M. François Régis de FOUGEROUX
- M. Daniel BULLIAT
- Mme Carine PETIT
- Mme Violaine LAURENT
- Un représentant de la DGPE
- Un représentant de la DGDDI
- Un représentant de la DGCCRF
- Un représentant de la fédération HEXAGONE
- Un représentant de la CNAOC

4) Désignation d'un groupe de travail sur l'élaboration dispositions de contrôle communes à plusieurs cahiers des charges des vins bénéficiant d'une indication géographique protégée

Objet du groupe de travail : établir des propositions de dispositions de contrôles communes qui s'appliquent aux cahiers des charges des vins bénéficiant d'une IGP.

Le CAC a validé à l'unanimité la nomination des membres suivants au groupe de travail DCC IGP viticoles:

- M. Michel CARRERE
- M. Jean-Michel SAGNIER
- M. Régis de LESCAR
- Mme Elodie GOUVERNEL
- Un représentant de la DGPE
- Un représentant de la DGDDI
- Un représentant de la DGCCRF
- Un représentant de la fédération HEXAGONE
- Un représentant de VINIGP

5) Désignation d'un groupe de travail sur l'habilitation et le contrôle des points de vente

Objet du groupe de travail : Etudier dans quel cadre le suivi des points de vente pourra être coordonné en lien avec la DGCCRF.

Le CAC a validé à l'unanimité la nomination des membres suivants au groupe de travail habilitation et contrôle des points de vente:

- M. François LUQUET
- Mme Carine PETIT
- M. Christian NAGEARAFFE
- M. Patrick SOURY
- M. François Régis de FOUGEROUX
- Un représentant de la DGPE
- Un représentant de la DGCCRF
- Un représentant de la fédération HEXAGONE
- Un représentant de chacune des fédérations d'ODG (CNAOC, VINIGP, CNAOL, FEDELIS)

6) Désignation d'un groupe de travail sur le contrôle organoleptique des IGP relevant du Règlement (UE) n° 1151/2012

Objet du groupe de travail : Formuler des propositions proportionnées permettant de concilier le respect de la réglementation, la spécificité du signe IGP et des cahiers des charges concernés.

Le CAC a validé à l'unanimité la nomination des membres suivants au groupe de travail contrôle organoleptique des IGP:

- M. François LUQUET
- Mme Elodie GOUVERNEL
- Mme Cécile COULON-LEROY
- Mme Armelle REMOND
- M. Patrick SOURY
- Un représentant de la DGPE
- Un représentant de la DGCCRF
- Un représentant de la fédération HEXAGONE
- Un représentant de FEDELIS

7) Désignation d'un groupe de travail les dispositions de contrôle communes pour la certification selon le mode de production biologique

Objet du groupe de travail : établir des propositions de dispositions de contrôles communes qui s'appliqueront à l'ensemble des OC qui certifient le mode de production biologique.

Le CAC a validé à l'unanimité la nomination des membres suivants au groupe de travail DCC AB:

- M. Philippe SELLIER
- M. Eric GUIHERY
- Mme Sophie THOUENON
- Mme Marlène DUBUC
- M. Antoine FAUDRE
- Mme Carine PETIT
- Mme Elodie GOUVERNEL
- Mme Maeva MOTIER
- Un représentant de la DGPE
- Un représentant de la DGCCRF
- Un représentant de la fédération CEBIO
- Un représentant de chacune des fédérations de la Bio (APCA, FNAB, La Coopération agricole, SYNABIO)

8) Désignation d'un groupe de travail sur les modalités de contrôle des opérateurs exploitant, ou souhaitant exploiter, des terres présentant des résidus de produits polluants organiques persistants (POP)

Objet du groupe de travail : établir des propositions de modalités de contrôle (pression de contrôle, analyse de risque, mesures à prendre en cas de pollution avérée), en vue d'intégrer des préconisations en la matière dans les Dispositions de contrôle communes en agriculture biologique (décision INAO-DEC-CONT-AB-4).

Le CAC a validé à l'unanimité la nomination des membres suivants au groupe de travail contrôle des opérateurs POP AB:

- Mme Sophie THOUENON
- Mme Marlène DUBUC
- Un représentant de la DGPE
- Un représentant de la DGCCRF
- Un représentant de la DGAL
- Un représentant de la fédération CEBIO
- Un représentant de chacune des fédérations de la Bio (APCA, FNAB, La Coopération agricole, SYNABIO)

Désignation des invités permanents qui fera l'objet d'une décision de la directrice :

- Mme Eléonore LAVAL : VINIGP
- Mme Fanny DUCROCQ : CNAOC
- M. Cyril LAPORTE : HEXAGONE
- Mme Caroline GALLARD : FIL ROUGE, SYLAPORC et FEDELIS
- Mme Marie LESGOURGUES: FEDELIS et SYNALAF –
- M. Sébastien BRETON : CNAOL

Prochain CAC le 27 octobre 2022.

COMPOSITION DES FORMATIONS RESTREINTES			
	Formation Restreinte vins, cidres et spiritueux	Formation restreinte agroalimentaire	Formation restreinte agrément
<i>président</i>	Eric Chevalier ou un des vice-présidents		
Proposition membres CNAO	Bulliat Daniel De Fougeroux François Régis Pastorino Eric ----- <i>Suppléant :</i> Chadourne Eric	Cussac Nicolas Deffis Sophie Nagearaffe Christian ----- <i>Suppléant :</i> Van Hasselaar Séverine	Chadourne Eric Van Hasselaar Séverine De Fougeroux François Régis ----- <i>Suppléants :</i> Cussac Nicolas Pastorino Eric Deffis Sophie
Proposition membres CNIGP	Carrere Michel Girbau Laurent Sagnier Jean-Michel ----- <i>Suppléant :</i> Fournier Yves	Feron Romain Remond Armelle Soury Patrick ----- <i>Suppléant :</i> Blais Philippe	Fournier Yves Blais Philippe Remond Armelle ----- <i>Suppléants :</i> Feron Romain Carrere Michel Girbau Laurent
Proposition membres CNAB	Thouenon Sophie ----- <i>Suppléants :</i> Sellier Philippe Cabaret Pauline Guihery Eric	Guihery Eric ----- <i>Suppléants :</i> Thouenon Sophie Sellier Philippe Cabaret Pauline	Sellier Philippe ----- <i>Suppléants :</i> Guihery Eric Thouenon Sophie Cabaret Pauline

COMPOSITION DES FORMATIONS RESTREINTES

	Formation Restreinte vins, cidres et spiritueux	Formation restreinte agroalimentaire	Formation restreinte agrément
Proposition représentants OCO	Desclaux de Lescar de Crouseilhès Régis Laurent Violaine ----- <i>Suppléants :</i> Faure Antoine Gouvernel Elodie Luquet François Petit Carine Dubuc Marlène	Gouvernel Elodie Luquet François ----- <i>Suppléants :</i> Desclaux de Lescar de Crouseilhès Régis Faure Antoine Dubuc Marlène Petit Carine Dubuc Marlène	Petit Carine Dubuc Marlène ----- <i>Suppléants :</i> Desclaux de Lescar de Crouseilhès Régis Faure Antoine Laurent Violaine Luquet François Gouvernel Elodie
Proposition membres personnalités qualifiées	Coulon-Leroy Cécile Rogier Alain ----- <i>Suppléants :</i> Blanc Jean-Louis Jamin Eric Mazé Armelle Motier Maéva Roose Marc Schmitt François	Motier Maéva Schmitt François ----- <i>Suppléants :</i> Blanc Jean-Louis Mazé Armelle Roose Marc Coulon-Leroy Cécile Jamin Eric Schmitt François	Jamin Eric Blanc Jean-Louis ----- <i>Suppléants :</i> Coulon-Leroy Cécile Mazé Armelle Motier Maéva Rogier Alain Roose Marc Schmitt François